



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Turquie

Question écrite n° 48626

Texte de la question

M. Maxime Gremetz alerte M. le ministre des affaires étrangères sur la situation de gravité des droits de l'homme en Turquie. Il lui indique que le comité contre la torture de l'ONU dénonce celle-ci dans les commissariats de police mais aussi, les multiples disparitions des morts en détention et les exécutions extrajudiciaires. Il lui rappelle que le 10 mars 1997, la 53e session de la commission des droits de l'homme de l'ONU doit débattre de la Turquie. Il lui demande d'intervenir auprès de tous les Européens afin que chaque pays fasse preuve d'une grande fermeté pour que la Turquie respecte les droits de l'homme.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre des affaires étrangères sur la situation des droits de l'homme en Turquie dans la perspective de la 53e session de la commission des droits de l'homme des Nations Unies, qui se tient à Genève depuis le 10 mars dernier. L'amélioration de la situation des droits de l'homme, tant en poursuivant le processus de démocratisation marqué, notamment en 1995, par les révisions partielles de la Constitution et de la loi antiterroriste qu'en faisant respecter les clauses des engagements internationaux pertinents auxquels la Turquie a souscrit doit être une priorité pour un pays qui affirme, à juste titre, sa vocation européenne. Après le vote, que nous avons accueilli avec satisfaction, par l'Assemblée nationale turque, le 6 mars dernier, d'une loi qui réduit la durée de la garde à vue, nous encourageons les autorités turques à mettre en œuvre rapidement la prochaine série de mesures annoncées en matière de liberté d'expression. Dans ce contexte, bien que la question des droits de l'homme en Turquie ne figure pas expressément à l'ordre du jour de la commission des droits de l'homme des Nations Unies, elle fera l'objet d'une concertation étroite avec nos partenaires européens en vue d'arrêter une position commune.

Données clés

Auteur : [M. Gremetz Maxime](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48626

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 1997, page 890

Réponse publiée le : 7 avril 1997, page 1771